



Par devant M<sup>rs</sup> Claude fils Olivier  
à son collègue, notaires à Lyon, soussignés.

Est comparu:

M<sup>r</sup> Michel dit Denis Gourbaud  
maître maçon, demeurant à Lyon, rue de  
Stempart d'Arinay, 2,

Lequel a, parus présents  
fait à constater pour son mandataire  
général & spécial,

M<sup>r</sup> Antoine Gourbaud pèrepreneur & Notaires fils de  
Michel, demeurant en la ville de Lyon,

Lequel il s'agit pour le  
pouvoir à son nom,

Exiger & recevoir de M<sup>r</sup> Favre,  
propriétaire, demeurant à Roynin (Creuse)  
aujourd'hui disparu des biens de la succession de  
S<sup>r</sup> Antoine Clément, qui étoit propriétaire,  
demeurant aussi à Roynin, & étant  
venu à trépas devant le Tribunal civil  
de Lyon à Bourganeuf, sous sa date, affirmé  
en justice, de tous acquiescés, tiers détenteurs  
ou autres qui y appartiendront, toutes les  
sommes qui pendent & pourront être  
due, au constituant, en capitaux,  
intérêts, frais & accessoires tant au principal  
en vertu des bordereaux de collocation  
délivrés aux constituants par le  
Greffier du même Tribunal, le  
neuf vingt huit cent quarante  
trois;

De toutes sommes, reues, pour  
bons & valables quittances, consenties  
à main levée de toutes inscriptions,  
hypothèques & privilèges, ainsi que  
toutes mentions, cessions & Subrogations  
adées ou sans garantie, & autres  
tous titres & pièces, en vertu

Mais

20

Créé à Lyon le 10  
me Février 1844. Fol. 199.  
R. C. B. rue de la  
10<sup>e</sup> Rue de la



Aux effets ci-dessus mentionnés  
Signés pour nous, l'un dominant, & en  
cas de non paiement excessif de toutes  
poursuites, contraintes & de l'ignorer  
nécessaire, Et également s'en faire  
pour obtenir le paiement des sommes  
dont il s'agit sous le bon & volontaire  
reçu de vous, promettant au cas de  
rejetement.

Deux acte en tous.

Fait à Lyon le 21 février 1843  
L'acte est en fin de l'acte  
Pris en quarante quatre

Et a mondit J. constitution

Si qui avu les réparis, après  
de l'acte de

Mari Louis  
Oreste

Un pour nous juge au tribunal civil de Lyon pour  
légalisation des signatures de M<sup>rs</sup> Oreste et Oreste notaires  
en cette ville.

Lyon le 21 février 1843

P. Le Président

Adehator